

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4385

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mission d'inspection santé et sécurité - Avenant n° 2 à la convention avec le Centre de gestion du Rhône

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4385**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Mission d'inspection santé et sécurité - Avenant n° 2 à la convention avec le Centre de gestion du Rhône**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2578 du Conseil du 21 novembre 2011, une convention a été signée avec le Centre de gestion du Rhône afin que ce dernier assure la mission d'inspection santé et sécurité au sein de la Communauté urbaine de Lyon. Cette mission a commencé le 1er janvier 2012 et doit se terminer le 31 décembre 2014.

L'article 6 de la convention prévoit une clause de révision annuelle du montant de la mission. Ce montant est fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion du Rhône et notifié à la Communauté urbaine.

Par courrier du 31 octobre 2013, le Centre de gestion du Rhône a notifié, pour l'année 2014, le nouveau montant de la mission à 419 € par jour, soit un montant de 23 883 € annuel, correspondant aux 57 jours d'intervention prévus dans la convention initiale. Pour mémoire, le coût initial était de 410 € par jour, la révision de 2013 l'a porté à 415 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Centre de gestion du Rhône portant à 419 € nets de taxe la journée de mission inspection santé et sécurité assurée par le Centre de gestion du Rhône pour la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense prévisionnelle correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets 2014 :

- budget principal - chapitre 011 - compte 617 - opération n° 0P28O2409 pour un montant de 20 778,21 €,

- budget annexe de l'assainissement - compte 617 - opération n° OP28O2409 pour un montant de 3 104,79 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.